

SEANCE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2013

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Cedric ANNEN, M. Alessandro CALABRESE, Mme Carole ESTOPPEY, Mme Maria-Belen GOMEZ, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Pierre MANCINO, M. Dominique PERRIN, M. André PYTHON

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions - Séance du 7 février 2013
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 18 février 2013 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
 - a) Immeuble chemin Sous-Bois – Travaux de construction – Crédit de construction (Fr. 4'550'000.--) **p. 640 Arrêté**
 - b) Transformation et agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr. 785'000.--) **p. 642 Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 28 février 2013

- 7) **Motion du groupe des Verts pour l'engagement de la commune de Lancy dans la promotion de la convivialité au sein des quartiers** **p. 645** **Motion**
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**
Séance du 4 février 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
a) **Festivités du 50^e anniversaire du Lancéen** **p. 652** **Information**
b) **Divers**
- 9) **Propositions individuelles et questions** **p. 653**
- 10) **Questions du public** **Annexe**

M. GOLAY : Bonsoir. J'ouvre cette séance de Conseil municipal du 28 février 2013. Je vous remercie de votre présence.

Je salue la présence de M. le Maire, des Conseillers administratifs, de Mme la Secrétaire générale, des médias et du public.

Je tiens à excuser M. ANNEN, M. CALABRESE, Mme ESTOPPEY, Mme GOMEZ, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. MANCINO, M. PERRIN ET M. PYTHON.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. VINCENT : en l'absence de M. Cedric ANNEN, c'est M. Cédric VINCENT, assis à la place de M. Cedric ANNEN, qui lira son rapport au point 8).

M. MARTIGNANO : pour le point 6), nous avons un petit souci technique, comme il n'était pas prévu que Mme GOMEZ soit absente, j'attends son rapport qu'elle doit m'envoyer par e-mail.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GOLAY : nous avons reçu, pour ceux que cela intéresse, le rapport d'activité du Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Il est à disposition pour consultation. Les Conseillers municipaux sont en outre invités à l'assemblée générale qui aura lieu le 7 mars prochain.

Séance ordinaire du 28 février 2013**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. BAERTSCHI : la Commission de l'aménagement du territoire va se pencher la semaine prochaine sur le plan directeur cantonal. Vous avez vu qu'il a été présenté, non pas en enquête publique car il n'y aura pas d'autre enquête publique. Mais je vous invite déjà, si vous le désirez, à aller sur le site de l'Etat, sous « plan directeur cantonal », vous saurez après quelques difficultés peut-être, trouver l'endroit qui concerne Lancy. Je pense qu'il serait bon que la commission se penche sur la communication telle qu'elle a été faite par ce plan directeur ; il n'y a pas d'autre communication qui a été faite. Je vous invite à y jeter un coup d'œil avant la séance de Commission de l'aménagement du territoire, l'ordre du jour est explicite à ce sujet-là.

La deuxième chose, si M. PYTHON n'est pas là ce soir, c'est qu'il est en train de jouer dans la revue des députés. Je ne peux que vous inviter, si vous faites vite ce soir, à vous y rendre à 20h30 au théâtre de l'Espérance. Sinon, demain, c'est l'ultime représentation. Si je le fais, ce n'est pas parce que j'ai des intérêts là-dedans, mais parce que c'est une excellente revue, de bonne facture. Il est bon que les politiciens se moquent d'eux-mêmes et ils le font très bien. Puisse le Grand Conseil se moquer autant de lui-même quand il vote sur des choses sérieuses. Je vous invite à aller à la revue des députés où M. PYTHON joue très bien. Je ne vous en dirai pas plus.

M. RENEVEY : j'ai deux divers. Le premier divers concerne le sujet qui vous avait occupé à l'époque concernant la place de jeux au square Clair-Matin. Je vous annonce que l'autorisation de construire a fait l'objet d'un recours de la part des différents co-propriétaires.

Sur une note plus sympathique, cette année à la piscine de Marignac, nous allons tenter une nouvelle expérience, des ouvertures nocturnes jusqu'à 23h00. Il y aura trois ouvertures nocturnes le vendredi, à savoir le 31 mai, le 21 juin et le 19 juillet. Pour celles et ceux qui n'ont pas peur de venir se mouiller la nuit, vous serez les bienvenus.

M. LANCE : vous avez reçu sur vos places un petit carton concernant l'exposition collective des artistes lancéens qui aura lieu du 15 au 17 mars 2013 à la Ferme Marignac. Je vous engage à venir découvrir cette exposition où de talentueux Lancéens exposent leurs œuvres.

Par ailleurs, pour les membres de la Commission de la sécurité, ainsi que pour les autres Conseillers municipaux, je vous informe que l'exercice annuel des pompiers se déroulera le samedi matin 23 mars 2013. Vous recevrez des précisions lors de la séance de Commission de la sécurité lundi prochain.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 28 février 2013

- 6) **COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 7 février 2013**
Rapporteur : M. Philippe MARTIGNANO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 18 février 2013 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
-

- a) **Immeuble chemin de Sous-Bois – Travaux de construction – Crédit de construction**
(Fr. 4'550'000.--)
- =====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle que la première partie du projet, au 96, route du Grand-Lancy, est actuellement en construction. Le crédit de construction sollicité concerne la deuxième partie, soit l'immeuble au chemin Sous-Bois. La commission a déjà traité différents aspects de cet immeuble, notamment le type de logements souhaités, en concertation avec la Commission des affaires sociales et le service social. La discussion a abouti en juin 2011 à un crédit d'étude, les plans ont été présentés à la commission au mois d'août 2012. Ce projet prévoit des locaux pour Contact Emploi Jeunes au rez ainsi que des logements de différents types. La continuité avec l'immeuble 96, route du Grand-Lancy est assurée par un ascenseur commun et des coursives qui permettent d'aller d'un bâtiment à l'autre. Le plan financier permet non seulement d'assurer la pérennité de l'ensemble, mais aussi d'offrir des logements à des prix abordables.

M. CLIVAZ (architecte) nous commente les derniers changements apportés au projet :

- Un seul appartement sera entièrement aménagé pour les personnes à mobilité réduite ; les autres appartements seront aménageables.
- La Commission d'architecture a accepté une dérogation concernant le dernier étage, qui était en dehors du gabarit.
- La Commission d'architecture a demandé de supprimer le mur de soutènement (façade ouest), ce qui améliore l'habitabilité des locaux au rez. Cette mesure permet également de répondre à la demande des pompiers d'avoir un accès à plat.
- Le vide-étage du rez inférieur a été majoré d'environ 50 cm, pour permettre une flexibilité par rapport aux futurs utilisateurs. En effet, le projet initial prévoyait à cet endroit des logements d'étudiants, mais la Commune a finalement préféré y mettre des activités.
- Au sous-sol, deux petits locaux ont été créés pour que Le Point-Virgule puisse y déposer du matériel.
- Concernant les façades, afin de respecter les normes incendie, il s'agira finalement de claustras en aluminium éloxé bronze.
- Il reste à obtenir la dérogation pour les 10 m de distance à la limite de la forêt.

M. CLIVAZ indique qu'hormis cette dernière dérogation, tous les préavis sont au vert. Concernant le devis général, il précise que tous les prix sont des retours de soumission. Seuls deux nécessitent une procédure AIMP : le sanitaire et le maçon.

En réponse à une question d'un commissaire, M. CLIVAZ indique que les pompes à chaleur seront à géothermie.

Un commissaire pose une question concernant les places de parking, M. CLIVAZ rappelle que l'objet ne prévoit aucune place de parc. Le Département l'a accepté, sachant qu'un parking est situé en face et que le tram passe à proximité. Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite celle-ci est garantie au 96, route de Grand-Lancy. En effet, le terrain étant en pente, l'on accède au bâtiment de plain-pied d'un côté.

Séance ordinaire du 28 février 2013

A la question d'un commissaire concernant la dérogation de 10 m de distance de la forêt, M. CLIVAZ précise que la loi prévoit une distance de 30 m à la forêt, mais laisse la possibilité d'une dérogation à 10 m. C'est le seul point qu'il reste à régler pour obtenir l'autorisation de construire. Dans l'hypothèse où cette dérogation était refusée, il faudrait recourir.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie les invités pour leur présentation.

Une discussion a eu lieu concernant des questionnements de la part de commissaires.

M. le Conseiller administratif rappelle qu'au rez-de-chaussée, des locaux commerciaux étaient initialement prévus. Au cours des premières discussions en Commission des affaires sociales, en concertation avec le service social, il a semblé opportun d'y installer Contact Emploi Jeunes, qui loue actuellement des locaux à l'Etoile-Palette. Le lien avec ce bâtiment à vocation sociale paraissait en effet intéressant.

Un commissaire relève que le crédit sollicité ce jour est de Fr. 4'550'000.-. Au budget des investissements 2013 et 2014, il est prévu une somme inférieure, de Fr. 4'100'000.-. Pourquoi cette différence ?

M. CORAY explique que cette différence est essentiellement due au fait que l'étude a montré que des travaux spéciaux pour les fondations seront nécessaires, vu la nature du terrain. Un autre élément explique la différence entre les budgets : la hauteur du rez-de-chaussée a été augmentée de 50 cm.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de l'arrêté. L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. MIZRAHI, en l'absence de Mme GOMEZ, présente le sujet : cet immeuble sera construit perpendiculairement au bâtiment du Point-Virgule au 96, rte du Grand-Lancy.

Le projet de cet immeuble est issu d'une motion du Conseil municipal et de la constatation qu'il y a un besoin d'appartements à un prix abordable pour des personnes à faible revenu.

L'immeuble comprendra 13 appartements (2 de 5 p., 5 de 4 p., 2 de 2 p., 3 studios et 1 appartement de 4 p. aménagé pour des personnes à mobilité réduite). Tous les appartements ont des dimensions de portes et de passages permettant le passage d'une chaise roulante.

Le coût total de la construction s'élève à Fr. 4'550'000.- et seuls Fr. 4'100'000.- sont prévus aux budgets des investissements 2013 et 2014, raison pour laquelle un nouveau vote est nécessaire.

La zone dans laquelle sera construit l'immeuble ne contraint pas la commune à construire selon le régime LUP. Il n'est donc pas prévu d'astreindre cet immeuble au régime LUP de manière à permettre à la commune de gérer elle-même cet immeuble au travers de sa régie avec la collaboration du service social.

Après réponse à différentes questions techniques en rapport avec les matériaux qui seront utilisés, l'arrêté est accepté à l'unanimité de la Commission des finances.

M. FAVRE : évidemment le PDC va voter favorablement cette demande de crédit. Juste vous rappeler que c'est le PDC qui est à l'origine de la résolution qui a débouché sur ce qui nous occupe ce soir. Elle avait été déposée il y a trois ans, en janvier 2010.

Séance ordinaire du 28 février 2013

C'est en effet suite à la pugnacité de notre ancien président de la Commission des travaux, également PDC, qui avait forcé l'ancien Conseil administratif, puis la Commission des travaux, à aller faire des recherches beaucoup plus pointues pour prouver que ce terrain était constructible, ce qui fait que la Commune fait une excellente affaire. Si vous regardez le plan financier, le terrain figure pour Fr. 70.-- le mètre carré alors qu'actuellement sur ce genre de terrain, c'est de l'ordre de Fr. 600.-- à Fr. 800.--.

Cela fait toujours du bien de se féliciter. Je remercie mes prédécesseurs PDC d'avoir permis la réalisation de ce bâtiment.

M. GOLAY : l'autosatisfaction fait toujours du bien et je vous félicite de nous le rappeler.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, soit par 26 oui (voir annexe).

M. RENEVEY : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, remercier tous les Conseillers municipaux, y compris les membres PDC de ce Conseil, pour ce vote unanime qui va mettre sur le marché des logements. En ces temps de pénurie, c'est toujours une grande satisfaction de pouvoir le faire, d'autant plus que, comme cela a été relevé dans les différents rapports, il s'agira de loyers à des prix tout à fait modérés.

C'est donc une grande satisfaction de pouvoir continuer ce que tous nos prédécesseurs ont fait jusqu'à présent, à savoir investir et pouvoir construire des logements dont nous sommes propriétaires.

b) Transformation et agrandissement de la salle communale du Petit-Lancy – Crédit d'étude (Fr. 785'000.--)

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif rappelle que le bureau CLR a gagné le concours concernant les travaux à effectuer sur le périmètre. La nouvelle école du Petit-Lancy a été réalisée. Restait la possibilité de rénover et agrandir la salle communale. Cet aspect n'avait pas été davantage développé parce que la construction d'une nouvelle grande salle communale était envisagée au Trèfle-Blanc. La Commune avait malgré tout la volonté de maintenir les deux salles communales existantes, celle du Petit-Lancy et celle du Grand-Lancy, et de les rénover ultérieurement. Malheureusement, les choses ont traîné pour la parcelle du Trèfle-Blanc, où l'Etat souhaite développer tout un ensemble. La nouvelle salle communale n'est donc pas près d'être réalisée.

La salle communale du Petit-Lancy est la plus grande que la Commune possède, raison pour laquelle elle est la plus utilisée. Or, un certain nombre de manifestations ne peuvent y être organisées parce qu'elle est trop petite. Vu sa vétusté, cette salle communale devra être rénovée, raison pour laquelle il est proposé de profiter de l'occasion pour l'agrandir.

M. CHEVALLEY (architecte) rappelle que, dans le cadre du concours, le bureau CLR avait choisi de conserver le bâtiment parce que le potentiel en termes de capacité paraissait suffisant et que la position de la salle était celle qu'il aurait de toute manière choisie. Tous les services périphériques (cuisine, bar, hall d'entrée, vestiaires) étant soit obsolètes soit insuffisamment généreux, CLR avait choisi de détruire ces constructions et d'ajouter une nouvelle bande de services. De plus, le projet développe un parvis qui sera en relation avec celui de l'église Christ-Roi, afin d'avoir un espace public entre ces deux parties traversées par la route de Chancy. Enfin, la démolition des appendices permettra de rénover l'ancienne école primaire, sur laquelle un travail du pignon sera effectué ; la perméabilité du site sera également travaillée.

Séance ordinaire du 28 février 2013

M. LONGCHAMP (architecte) souligne qu'un élément important de l'urbanisme de ce quartier est le désengorgement de la petite place devant le centre musical, où l'on aura une percée sur la route de Chancy. Par ailleurs, orienter la salle du côté sud-ouest permet d'avoir un espace avec un dégagement, où l'on pourra installer des tentes le cas échéant.

M. LONGCHAMP précise que la partie scène sera conservée. C'est la partie arrière qui sera vidée, avant de refaire une nouvelle galerie. Cela permettra d'agrandir la salle sans casser le volume principal.

À la demande d'un commissaire, M. CHEVALLEY indique que les surfaces actuelles du préau étaient surdimensionnées en prévision de ce projet. Pour protéger les enfants, l'on jouera sur les différences de hauteur, de l'ordre de 1 mètre. L'étude déterminera l'aménagement précis du parvis, en discussion avec la Commune. À ce propos, lors de l'aménagement de la première partie du périmètre, il y a une dizaine d'années, les différents éléments ont été prévus mobiles en vue du futur aménagement de la salle communale. Par ailleurs, M. CHEVALLEY précise que les véhicules pourraient accéder sur le parvis pour les livraisons. Il souligne enfin que l'étude permettra d'affiner le projet.

M. GUERITEY, chef de service, indique que le service des travaux partage ces préoccupations et a déjà fait part d'un certain nombre de réflexions aux architectes, notamment concernant l'accès des véhicules. Le but du crédit d'étude est de travailler le projet.

En réponse à une question, M. le Conseiller administratif indique que l'étude devrait déboucher sur un crédit de construction qui prendra en compte les aspects de sonorisation, de cuisine, etc.

En réponse à une question, M. RUSSBACH (architecte) indique qu'un mandataire spécialisé en acoustique est prévu dans l'étude.

Un commissaire remarque que le concours date d'une dizaine d'années. Les besoins et les attentes de la population ont peut-être évolué depuis.

M. GUERITEY relève que, puisque la rénovation et l'agrandissement de la salle communale faisait partie du périmètre du concours, la Commune devait se retourner vers les lauréats quand elle a évoqué à nouveau ce projet. Mais rien n'empêche le maître d'ouvrage de faire évoluer le projet dans le sens qu'il souhaite.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président remercie les invités pour leur présentation.

Suite à cette présentation, une discussion s'en est suivie.

Un commissaire se demande si la commission peut voter le crédit d'étude en l'état, vu les inconnues quant à d'éventuels besoins nouveaux.

M. le Conseiller administratif souligne qu'il faudra de toute façon rénover le bâtiment. Une rénovation simple ne répond pas à une partie des attentes puisque cette salle communale n'est pas assez grande pour accueillir un certain nombre de manifestations. Les autres besoins seront identifiés par le crédit d'étude et prévus dans le crédit de construction.

Séance ordinaire du 28 février 2013

La question de la taille critique de la salle est abordée. Pour les spectacles, au-delà d'une capacité de 150 places assises supplémentaires, les gens ne verront plus la scène. Pour les réceptions également, il faut que la taille soit en corrélation avec la cuisine, le hall, les vestiaires. Par ailleurs, le crédit d'étude est aussi là pour dialoguer avec les utilisateurs de la salle.

Un commissaire relève qu'il serait intéressant d'avoir des éléments modulables, qui permettent d'agrandir ou de rétrécir certaines salles en fonction des besoins. Il pourrait par exemple arriver que plusieurs anniversaires soient organisés un même soir.

M. GUERITEY signale que, selon le schéma, l'arrière pourrait se transformer en un espace plus petit, qui soit en relation avec la cuisine. Le hall pourrait aussi devenir une petite salle. Ces aspects ont déjà été discutés avec les architectes.

Un commissaire trouve ce projet mal ficelé. Beaucoup de questions se posent encore.

M. le Conseiller administratif nous rappelle qu'il ne faut pas oublier que la commission est invitée à voter un crédit d'étude, qui justement permettra de résoudre les différentes problématiques pour aboutir à un projet qui tienne la route.

Le Président ne doute pas que M. le Conseiller administratif et le service des travaux communal informeront la commission des différentes étapes qui précéderont le crédit de construction, pour apaiser les inquiétudes des uns et des autres.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de l'arrêté. L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. MIZRAHI, en l'absence de Mme GOMEZ, présente le sujet : pour mémoire, le bureau CLR, qui a gagné le concours pour la rénovation de l'ensemble scolaire dans le périmètre, avait vu une possibilité d'agrandissement et de rénovation de la salle communale du Petit-Lancy.

S'il était au départ prévu de ne rénover la salle communale qu'ultérieurement de manière à prioriser la construction d'une nouvelle salle au Trèfle-Blanc, le projet d'envergure prévu dans cette zone prendra encore du temps et il est difficile de prévoir une échéance, raison pour laquelle il est opportun de relancer la rénovation et l'agrandissement de la salle du Petit-Lancy.

Dans cette perspective un crédit d'étude de Fr. 785'000.- est demandé. Compte tenu du fait que seule la somme de Fr. 720'000.- est prévue dans les budgets d'investissements 2013 et 2014, un vote du Conseil municipal est nécessaire. L'arrêté a été adopté à l'unanimité de la Commission des finances.

M. FAVRE : on va suivre notre vote de la commission, donc on va accepter ce crédit. Une remarque qui a très bien été relevée dans l'excellent rapport qui nous a été lu concernant la Commission des travaux. Nous ne voulons pas nous retrouver dans un ou deux ans avec un crédit ficelé « coût des travaux Fr. 5.6 millions, il faut voter, si vous ne votez pas, il n'y a pas de salle communale ». Nous souhaitons que la commission participe au développement de ce projet, parce qu'il y a énormément de questions qui se posent. Les contraintes au niveau de l'énergie, même pour des transformations, sont aujourd'hui telles, cela va coûter tellement cher, qu'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux démolir et reconstruire cette salle.

Séance ordinaire du 28 février 2013

Il y a également la problématique de l'usage pendant les travaux. Il y a eu tellement de variantes qui ont été proposées et discutées en commission, que la commission a relevées à gauche, à droite, en hauteur, en largeur, en profondeur, ce projet a environ 10 ans. On part un peu sur une page blanche.

Nous, ce que nous voudrions - on fait confiance à l'excellent Président de la Commission des travaux pour que tous les deux ou trois mois, on puisse remettre le sujet à l'ordre du jour, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'architecte, afin qu'il vienne nous proposer le développement, éventuellement qu'on prenne des votes de principe, parce que si on se retrouve avec un crédit ficelé un projet qui ne conviendra pas à certaines personnes, on risque d'aller vers l'échec.

Autant pour le Mégaron, on a vu un projet issu d'un concours qui est un magnifique projet, on a pu se prononcer sur quelque chose de définitif, de plus concret, autant là on est un peu dans l'inconnu.

Ce que l'on voudrait, c'est avoir l'engagement que la commission puisse être associée à l'évolution du projet par les architectes.

M. RENEVEY : j'ai effectivement dit en Commission des travaux que c'était un projet pour lequel il y avait un certain nombre d'inconnues. Je pense qu'effectivement avoir aussi une modélisation, une maquette éventuelle pour se rendre compte de ce que cela représente dans l'espace, c'est une chose intéressante. J'ai pris note des différentes demandes pour avoir des retours, les retours auront lieu.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité, soit par 26 oui (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MARTIGNANO présente le sujet : M. le Conseiller administratif informe la commission que les travaux du bâtiment administratif avancent. Après moult discussions, la solution de relogement suivante a été trouvée pour les utilisateurs de la villa Rapin. Concernant les TSHM, la salle de boxe ainsi que les bureaux pour leurs activités administratives subsisteront dans la partie de la villa Rapin qui sera conservée et sommairement rénovée. La ludothèque, Les Concerts de Lancy et Le Lancéen ont trouvé des locaux provisoires dans l'immeuble 70, route du Pont-Butin, jusqu'à la réalisation du Mégaron où ils devraient s'installer à terme.

7) MOTION DU GROUPE DES VERTS POUR L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE LANCY DANS LA PROMOTION DE LA CONVIVIALITE AU SEIN DES QUARTIERS

Exposé des motifs

Notre commune connaissant une croissance démographique permanente depuis les années 1960, il est de plus en plus difficile pour les habitants de se rencontrer et de se connaître, même dans le voisinage immédiat.

Séance ordinaire du 28 février 2013

La fête des voisins, qui existe depuis 1999 en France (et s'est largement étendue depuis, en Europe et en Suisse) a pour but de développer la convivialité, la proximité et les solidarités dans les quartiers. En effet, une rencontre initiale permet souvent de tisser des liens ultérieurs, de faciliter l'intégration et le sentiment d'appartenance à un quartier et aussi, par-là, de contribuer à la sécurité de ce dernier (connaissance et attention mutuelles des habitants, ...).

A ce titre, nous pensons qu'il est important que cette manifestation puisse s'étendre largement au niveau communal, au-delà des manifestations déjà existantes (Caroline fête son chemin, Fête des 3-Marchés, initiatives individuelles, ...).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

D'éditer du matériel promotionnel attrayant pour inciter la population de Lancy à organiser ou à participer à la fête des voisins. Cette affiche pourrait être élaborée à partir de l'œuvre gagnante d'un concours lancé dans les écoles lancéennes ou auprès d'artistes lancéens.

La promotion devra se faire :

- *Par un affichage officiel largement visible*
- *Par le site internet de la commune*
- *Par Le Lancéen*
- *Par des affichettes et cartons d'invitation au format carte postale à disposition des organisateurs potentiels*

Mme RICHERT : en préambule, j'aimerais dire que nous souhaitons, par cette motion, que la Commune donne une impulsion à cette fête des voisins. Nous savons très bien que dans des quartiers, cela se fait tout naturellement, mais nous souhaitons que la Commune soit active dans l'émergence pour la consolidation du lien social et qu'elle participe de la solidarité entre les Lancéens pour favoriser ainsi un peu plus la sécurité.

M. BONFANTI : ce que nous aimerions, c'est éliminer une sorte d'anomalie, nous, la Commune de Lancy. Il s'avère que la majorité des villes suisses de notre taille, voire de moindre importance, participe à la fête des voisins depuis environ plus de 10 ans. Cela s'est d'abord appelé « Immeubles en fête », c'est devenu la « Fête des voisins ».

Nous, ce que nous demandons au Conseil administratif et à l'administration, c'est de se coordonner avec les communes qui participent déjà à la Fête des voisins. Il s'avère que des affiches et des documents sont édités chaque année, et si les habitants sont intéressés, ils peuvent prendre contact avec la Commune qui met à disposition ces documents déjà édités. J'imagine qu'il faudra payer quelques frais, mais ils ne sont pas énormes vu que ces documents sont déjà édités dès le départ. Ensuite, la Commune peut mettre à disposition quelques tables et quelques bancs pour une soirée pour que les voisins puissent se rencontrer et discuter.

On s'est rendu compte que dans la majorité des villes, les voisins se rencontrent de moins en moins, discutent de moins en moins entre eux, ne se connaissent pratiquement pas, bien souvent malheureusement, et que cela péjore les rencontres entre les personnes, il y a des fois des animosités, des autres éléments entre personnes qui habitent dans le même bâtiment.

Là, l'objectif est tout bêtement de se dire que l'on a peut-être une personne, c'est souvent le concierge, qui met une impulsion pour créer une petite fête dans son immeuble, pour discuter, boire un verre, certains préparent à manger.

Séance ordinaire du 28 février 2013

C'est aussi un élément important au niveau du sentiment d'insécurité. Bien souvent, les voisins ne se connaissent pas, on sait qu'il y a des petits problèmes qui interagissent. Cette fête des voisins permet de résoudre certains problèmes qui, autrement, pourraient remonter vers la Commune. Du coup, ces gens se rencontrent, le sentiment d'insécurité diminue, des fois des voisins qui ne s'étaient jamais parlé peuvent se rencontrer, discuter, se dire « si tu pars en vacances, je serai plus attentif », et pourquoi pas diminuer les cambriolages.

L'ensemble de cette fête a plusieurs objectifs, la convivialité vous l'aurez compris, mais aussi le sentiment d'insécurité qui perdure et qui a tendance à augmenter parce que les gens se rencontrent de moins en moins.

M. RENEVEY : je voulais juste intervenir au tout début afin de cadrer le débat. C'est évidemment une belle et noble tâche de vouloir renforcer le lien social et en cela l'idée est toujours séduisante.

J'attirerai l'attention sur une chose, qui a été relevée par M. BONFANTI, c'est l'aspect tout à fait pragmatique lié au matériel. Dans cette motion, on parle essentiellement de publicité, c'est une chose ; on vient de parler matériel.

J'attire l'attention de ce Conseil sur le fait que c'est une période de l'année qui, pour l'équipe manifestations, est très chargée. C'est un vendredi, ce qui veut dire que s'il faut amener un grand nombre de matériel, cas échéant, s'il y avait des demandes de tables, de bancs, etc, il serait extrêmement difficile, pour l'équipe manifestations, en cette période de l'année, de pouvoir répondre à ces différentes demandes. Il faut aussi imaginer que, cette fête se déroulant le vendredi soir, il faudrait restituer le matériel le samedi, c'est donc des heures supplémentaires. Et si cela devait être le lundi, cela veut dire que ces tables, bancs, etc. seraient sous la responsabilité de ceux qui les ont loués durant toute la durée du week-end, avec le risque de déprédations, de vols, de casse, etc.

Derrière l'idée séduisante, il y a une réalité sur laquelle j'aimerais attirer votre attention. Il nous sera difficile, dans le cas où il y aurait un certain nombre de demandes, de pouvoir répondre à toutes. Tant que l'on reste dans le débat sur la publicité, c'est une très bonne chose, dès que l'on va un peu plus loin, il faut se rendre compte des implications que je tenais à donner avant le débat.

Mme VERGAIN : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets ce soir d'intervenir au sujet de la motion concernant la fête des voisins. En effet, il est, de nos jours, important de se connaître et surtout dans son quartier où souvent le voisin est un inconnu.

Cette fête et cette démarche sont louables, mais de mon point de vue, il ne faudrait pas que cela devienne une charge supplémentaire pour nos employés municipaux, ainsi que pour nos services administratifs.

Fête des voisins dit bien ce que cela veut dire : les gens s'invitent chez eux, dans leur jardin, dans leur montée d'immeuble, dans leur appartement, ou dans un parc proche. Ces gens doivent s'inviter comme ils vivent et avec leurs moyens personnels et leurs traditions. Surtout dans le respect de l'autre.

Il serait toujours, de mon point de vue, impensable que nos cantonniers mettent en place des structures au service de la population. Cela prendrait rapidement une ampleur sans précédent et des coûts importants, sans compter le surcroît de travail qui est déjà conséquent.

Séance ordinaire du 28 février 2013

Si nos collègues verts pensent le contraire, il serait impératif d'en parler à la Commission des affaires sociales qui semble malheureusement en stand by par manque de matière.

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs, dans mon quartier nous organisons la fête des voisins depuis un certain nombre d'années. Il est vrai que c'est un moment convivial, chaleureux et très utile pour la communication entre les voisins pour tout le reste de l'année.

Ceci étant dit, nous n'avons jamais eu besoin de l'argent du contribuable lancéen pour organiser cette manifestation. Cela se passe assez facilement, une année c'est untel qui organise, l'année suivante c'est quelqu'un d'autre, chacun amène qui il veut et c'est un moment très sympa.

De nouveau, on veut nous faire voter une motion pour graver dans le marbre des dépenses qui, une fois acceptées, ne seront plus jamais enlevées, parce qu'une fois que c'est accepté, effectivement ce serait assez de mauvais augure d'aller creuser pour l'enlever.

Plutôt que de faire ceci, je vous propose simplement de le refuser, cela doit rester une initiative privée, entre voisins. C'est justement parce que c'est eux qui la créent que c'est leur fête à eux, ce n'est pas à la Commune d'intervenir pour cela. D'autant plus que si vraiment ils le souhaitent, ils trouveront sur Internet tous les éléments à imprimer pour inviter leurs voisins. On est tout à fait dans quelque chose d'inutile.

M. BONFANTI : je crois que M. RENEVEY et Mme VERGAIN n'ont pas lu la motion dans son entier. Je vous rappelle la demande de cette motion :

La promotion devra se faire :

- *Par un affichage officiel largement visible*
- *Par le site internet de la commune*
- *Par Le Lancéen*
- *Par des affichettes et cartons d'invitation au format carte postale à disposition des organisateurs potentiels*

Il n'est fait aucune mention de matériel dans cette motion. J'ai juste expliqué que d'autres communes, plus petites en taille, donc ayant un budget financier nettement moindre que le nôtre, elles, peuvent mettre à disposition du matériel. Mais nous, Ville de Lancy, ayant un budget de Fr. 100 millions, nous ne pouvons pas. Je trouve cela un peu particulier.

Mais on va se concentrer sur la motion. Nous ne parlons pas de matériel, Mme VERGAIN, vous pourrez lui transmettre Monsieur le Président, nous sommes uniquement sur de la coordination et sur de la mise en place d'affiches, de quelques flyers. Quelques flyers pour 30000 habitants, cela doit équivaloir à une somme de quelques milliers de francs, Fr. 5'000.-- à Fr. 10'000.--, et encore, ce n'est pas une obligation, les habitants qui ne veulent pas y participer, ne prennent pas contact avec la Commune, donc il n'y aura pas de frais à ce niveau-là. C'est juste pour le peu d'habitants qui seraient intéressés à le faire.

Je vous ai bien entendu, vous le faites, M. VINCENT, mais je vous rappelle que vous habitez dans une villa, vous n'avez aucune difficulté financière. D'autres habitants de la commune, qui ont des difficultés financières et vous le savez bien entendu, aimeraient avoir une convivialité, participer à cela. Je pense que l'on peut les aider un peu, avec quelques centaines de francs et quelques flyers.

Séance ordinaire du 28 février 2013

M. PERRENOUD : personnellement, je vis dans une coopérative d'habitations. C'est une montée, ce n'est pas une villa. Je ne sais pas où habitent les Verts, personnellement nous faisons une fête dans la montée, nous nous tutoyons. Mes voisins ne sont pas les mêmes, certains s'occupent de mon chat, d'autres de mon poisson rouge. Donc, il n'y a aucun souci pour mes vacances. D'autres relèvent mon courrier, il y a déjà une convivialité qui existe depuis longtemps. Il ne faut pas attendre cette fête pour pouvoir se rencontrer et boire un verre ensemble.

L'autre chose, c'est que si on agrandit cette fête des voisins, si on fait plus de publicité, on aura de nouveau plus de bruit. Et dans certains quartiers, les gens se lèvent le matin et doivent aller travailler. Et quand c'est dans une montée, tout le monde se connaît et chacun respecte le sommeil des autres.

Pour certains collègues parmi nous qui font partie de la Commission du développement durable, sur les places, il y avait justement une revue qui nous parle de « vers plus de calme ». Justement, la fête des voisins fait plus de bruit et vous avez la revue sur l'environnement qui parle de différentes choses par rapport au calme et au respect des voisins.

Donc, je ne comprends pas et je ne soutiendrai pas cette motion.

M. REOLON : je dois dire que des supports publicitaires, il y en a suffisamment. Il y a le Lancéen, je pense que tout le monde le reçoit. Certains le lisent, en tout cas moi je le lis. Il y a au niveau cantonal beaucoup de publicité, la télévision, la radio, on nous rebat déjà assez souvent les oreilles avec cela, avec les radios privées, etc. Faire encore des flyers sur du papier, couper des arbres, les accrocher partout, je trouve cela ridicule, surtout au prix où le papier coûte actuellement.

Ensuite, cela ne sert à rien de faire de la publicité pour des gens qui ne sont pas intéressés. La fête des voisins doit s'organiser spontanément. Comme le disent certains de mes collègues, dans mon immeuble, tout le monde se tutoie. Ma voisine me garde mon chat, je garde le chat de ma voisine et le chien de l'autre. On est tous ensemble. Franchement, à quoi cela sert-il de faire encore de la publicité ? Cela ne sert à rien.

On a suffisamment de supports publicitaires, Internet, la radio, etc. sans encore devoir aller dans les caisses, comme le disait mon collègue, de dire qu'on va écrire cela sur le marbre et chaque année on devra raquer pour payer cette publicité. Nous, en tout cas moi, je voterai contre.

M. MATHIEU : ce que les Verts vous demandent, c'est simplement de participer à une fête où les affiches et les papillons existent déjà, on peut vous donner l'adresse et que la Ville de Lancy fasse le geste, comme à Carouge, comme à Onex, d'être une commune normale qui fait la promotion d'une fête normale.

Sur ce que j'ai entendu - j'embrasse ma voisine, je prends mon chat - on a vu à la commission d'attribution des logements de la Fondation lancéenne pour le logement que cela ne se passe pas du tout comme cela à l'Etoile-Palettes et que cela ne se passe pas du tout comme cela dans beaucoup de quartiers de la Ville de Lancy.

Nous qui avons déjà de la chance d'être des privilégiés parce qu'on a un travail, etc. on sait s'organiser et on sait faire la fête des voisins. Si on pouvait donner un tout petit coup de pouce pour ces quartiers-là, et peut-être nous-mêmes aller y boire un verre pour voir ce qui se passe, la Ville de Lancy aura fait un immense saut.

Séance ordinaire du 28 février 2013

S'il vous plaît, on vous demande d'éditer des affiches qui existent déjà, les poser à Lancy et peut-être aller voir dans les quartiers qui ont des difficultés comment se passe la fête des voisins.

M. MIZRAHI : heureusement que vous n'avez pas entendu mon voisin, M. MARTIGNANO, qui disait qu'il était contre la fête des voisins parce qu'il avait mangé le chat de sa voisine.

Plus sérieusement, j'ai l'impression que cela ne vole pas haut. Là, on est face à une demande très simple, que la Commune, sans investir beaucoup de moyens, fasse la promotion d'une fête de convivialité, pour que les gens soient un peu encouragés à mieux se connaître les uns des autres dans les quartiers.

Je suis un peu atterré par le niveau des arguments qui sont du type : ah, moi, je le fais déjà, je connais déjà mes voisins, alors surtout il ne faut pas que la Commune investisse un centime là-dedans. Un petit peu d'ouverture d'esprit ! On n'est pas en train de parler d'investissements massifs. On a été rendu attentifs par le Conseiller administratif en charge, sur les questions de matériel, la motion ne porte pas là-dessus, on est en train de parler de promotion.

Si ce n'est pas une collectivité publique qui fait une promotion de ce type pour encourager les gens à prendre des initiatives individuelles, je ne vois pas très bien qui va le faire. Quand on nous dit qu'il y a déjà des choses qui se font, justement c'est quand même à la Commune de faire ce travail de promotion puisque c'est elle qui est au plus près des préoccupations des habitants par rapport à la vie de quartier.

Tout cela pour vous dire que nous, y compris mon collègue MARTIGNANO, nous soutiendrons cette motion pour encourager les initiatives individuelles et collectives au niveau des quartiers.

M. VINCENT : les nantis vont répondre au prolétariat de la masse. J'ai été très sensible effectivement à ce qui a été dit justement sur les immeubles où cela se passe mal. J'ai malheureusement la conviction que ce n'est pas avec quelques affiches dans la commune que cela va pousser les gens à organiser quelque chose. Je suis sensible à cela, j'ai le Président de la Commission des affaires sociales à côté de moi, à qui on a fait visiblement un appel du pied ce soir. Pourquoi pas effectivement organiser quelque chose, à cette date ou à une autre, et vraiment cibler ces lieux-là. Mais ce n'est pas en mettant quelques affiches que cela va changer la vie de ces gens et que cela va les pousser à faire quelque chose.

Je suis tout à fait prêt à discuter d'un budget pour aider particulièrement les gens qui en ont besoin pour pousser la convivialité dans ces endroits, parce que c'est vrai que c'est peut-être plus facile pour certains, j'en suis conscient. Mais ce ne sont pas les affiches qui changeront la situation.

M. PERRENOUD : j'ai entendu le discours de M. MIZRAHI. Je le trouve assez controversé par rapport à la dernière fois parce qu'il aimerait participer à la fête des voisins, participer aux rencontres, mais lors d'une dernière séance, il ne savait même pas qu'il y avait des marchés qui existaient à la place du 1^{er}-Août. Commençons par sortir un peu dans la rue, disons bonjour à nos voisins et le reste suivra.

M. PROGIN : cela n'a pas formellement été énoncé, mais on avait proposé le renvoi en Commission des affaires sociales. Etant donné que les gens ont l'air de vouloir en parler, on peut en parler en Commission des affaires sociales, vu qu'elle est en manque de sujet.

Séance ordinaire du 28 février 2013

M. VINCENT : on peut l'envoyer, cela donnera du grain à moudre à la Commission des affaires sociales. Mais de quoi va-t-on discuter en commission sur ce sujet-là, sur cette motion-là ? Il y a un sujet à traiter globalement, mais cette motion-là, c'est soit on l'accepte, soit on la refuse. Le fait de la renvoyer en Commission des affaires sociales, je ne vois vraiment pas l'utilité.

M. MIZRAHI : je ne reviendrai pas sur les propos de M. PERRENOUD, je préfère continuer à parler du fond et m'étonner par rapport à l'intervention que je viens d'entendre. Quand j'entendais mon collègue PLR tout à l'heure nous indiquer qu'il était prêt à discuter et juste après, il explique qu'il ne faut pas renvoyer en commission. On peut être convaincu ou non sur le fond, mais il faut quand même avoir un peu de cohérence et ne pas dire que l'on est prêt à discuter, qu'il faudrait cibler sur certains quartiers, et ensuite, quand un collègue propose le renvoi en commission, cela ne nous intéresse pas. Là, il y a une contradiction.

M. VINCENT : je pense que la Commission des affaires sociales est tout à fait apte à traiter d'un sujet, sans partir sur la base de cette motion précisément. Je pense que les Socialistes, s'ils veulent partir dans cet objectif-là, auront assez d'intelligence pour préparer un projet qui engloberait celui-ci.

M. LANCE : j'aimerais juste donner une précision avant le vote. M. MATHIEU a parlé d'éditer des affiches qui existent déjà, semble-t-il, mais sur la motion vous indiquez : « *Cette affiche pourrait être élaborée à partir de l'œuvre gagnante d'un concours lancé dans les écoles lancéennes ou auprès d'artistes lancéens* ».

Si vous acceptez cette motion, comment prévoyez-vous d'organiser ce concours d'ici au 31 mai et dans quel délai ces affiches seront éditées par rapport au lauréat de ce concours ? C'est tout ce que je voulais dire sans prendre position sur la motion.

M. SIDLER : pour répondre à cette question, je pense qu'il n'y a pas de date qui dit que cela doit se faire absolument cette année. Comme certains l'ont remarqué, c'est quelque chose qui pourrait être récurrent, donc le concours pourrait être pour l'année prochaine. Pour cette année, on peut commencer simplement avec le matériel existant, mais je vous rappelle que la fête des voisins est dans quelques mois, donc partir en commission nous semble risqué pour cette année. Ce serait dommage d'attendre 15 mois avant de pouvoir lancer cet événement sur la commune.

Pour la Commission des affaires sociales, des événements ultérieurs, il serait intéressant de pouvoir discuter. On voit que dans certains quartiers, tout le monde ne parle pas le français. Donc ces flyers devraient être éventuellement traduits en plusieurs langues. Je pense qu'il y a de quoi travailler pour ne pas faire des flyers à destination des personnes qui savent déjà qu'il y a cette fête parce qu'ils sont bien intégrés et qu'ils ont accès aux médias locaux.

L'idée, là, c'est de faire se rencontrer des gens qui ont des problèmes à se rencontrer et cela demandera une réflexion à long terme.

Mais à court terme, pour cette première fête des voisins, l'idée des Verts était de marquer le coup.

M. GOLAY : M. MIZRAHI va peut-être trouver une solution.

Séance ordinaire du 28 février 2013

M. MIZRAHI : je n'ai pas de solution toute faite à proposer. Le défaut, peut-être, de cette motion, si mes voisins et voisines vertes me permettent cette critique, est d'être entré dans une discussion de détails. Il y avait une idée que je trouvais intéressante, c'est que la Commune encourage, incite les habitants de la commune à s'approprier leur espace de vie, leur immeuble, et à s'investir, à lancer des initiatives individuelles dans le cadre de cette fête.

Je trouve que l'on se perd non seulement dans les détails, mais aussi dans une petite lutte stérile gauche/droite parce qu'on n'a peut-être pas l'occasion de le faire sur d'autres choses. On est en effet d'accord sur les projets qui sortent des commissions, du coup, dès qu'on a une motion qui vient d'un parti qui n'est pas censé être voisins de nos idées, on se sent obligé de se lancer dans de grandes diatribes. Ce que je trouve encore plus dommage, c'est que ces grandes diatribes sortent du cadre politique et qu'on arrive à des choses un peu insultantes. Je tenais à faire cette parenthèse, je trouve dommage par rapport à notre culture communale, dans laquelle on n'a, semble-t-il, pas l'habitude de fonctionner de cette manière-là.

Mme RICHERT : je me sens un peu frustrée, car j'ai l'impression de ne pas avoir été entendue. Nous souhaitons, les Verts, que la Commune donne une impulsion à cette fête des voisins. Nous savons très bien que cela existe déjà dans beaucoup de quartiers, et que cela s'est fait très naturellement et cela continue de se faire naturellement. J'ai envie de redire ce que j'ai dit, que nous trouvons important que la Commune ait une part active dans le tissage du lien social pour ses habitants, cela me paraît naturel.

J'ai envie de redire que cela se plaçait juste sur le fait que la Commune, et le Conseil administratif, avait à assurer un affichage et se connecter à ce qui existe actuellement. Je ne peux que le redire car j'ai l'impression de ne pas avoir été entendue. Cela me frustre, je ne me sens pas à l'aise.

J'ai dit aussi que je trouvais que la Commune avait à participer à la solidarité entre les Lancéens. Cela me paraît quelque chose de tellement naturel que je trouve bizarre que cela suscite des réactions telles que je les ai entendues. Je ne me sens pas du tout à l'aise avec ce qui s'est passé ce soir.

M. GOLAY : M. PROGIN, est-ce que vous maintenez votre proposition de renvoi en Commission des affaires sociales ?

M. PROGIN : oui.

M. GOLAY : je fais voter cette proposition.

Le renvoi en Commission des affaires sociales est accepté par 13 oui, 11 non, 1 abstention.

8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 4 février 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Festivités du 50^e anniversaire du Lancéen
 =====

M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : suite à des questions de commissaires sur la ligne budgétaire de Fr. 12'500.--, la commission reçoit aujourd'hui les représentants du Lancéen pour une information concernant cet anniversaire.

Séance ordinaire du 28 février 2013

Après un bref historique et une présentation de leur organisation, les représentants, à tour de rôle, introduisent les quatre axes choisis pour le 50^{ème} anniversaire :

1. Le samedi 5 octobre, au parc Navazza-Oltramare, se tiendra la « Place des Associations » qui consistera à réunir les associations lancéennes afin de leur permettre de se présenter à la population. Elle aura lieu pendant l'exposition « Lancy d'Autrefois », qui a lieu dans la ferme Navazza, ce qui permettra de dégager une synergie entre les deux événements.
2. Un concours de photos organisé en collaboration avec « Lancy d'Autrefois ». Les Lancéens seront invités à ouvrir leurs archives personnelles et à retrouver des photos représentatives de Lancy des années 60.
3. La reliure de la collection complète des journaux effectuée par une petite artisane.
4. La fabrication des caissettes pour la diffusion du Lancéen dans les centres commerciaux ainsi qu'à quelques points stratégiques de la Commune, comme la Mairie.

La répartition des coûts de ces projets est la suivante :

- Fr. 5'000.-- pour les caissettes
- Fr. 5'000.-- pour la reliure
- Fr. 2'500.-- pour la « Place des Associations ».

Les questions des commissaires abordent les points suivants :

- La possibilité d'un stockage informatique de tous les exemplaires du journal
- La préservation de 2 exemplaires de la collection complète
- La vente d'exemplaires supplémentaires
- La masse salariale et le bénévolat permettant le fonctionnement du journal
- Les moyens de diffusion autres que les caissettes et le tout-ménage
- La concurrence avec d'autres journaux de proximité

Les remerciements et les félicitations pour l'implication des acteurs de ce journal clôturent ce point.

b) Divers

=====

M. VINCENT, en l'absence de M. ANNEN, présente le sujet : la proposition de porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance le système intranet du SIACG et la problématique globale de la mise à disposition électronique des documents est acceptée.

Des remerciements d'un communier sur l'accueil qu'il a reçu à la Mairie sont transmis.

9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. HAAS : j'ai une question qui concerne la place des Ormeaux. Je sais que cette place des Ormeaux a fait couler beaucoup d'encre et de salive, mais ce soir je viens avec un point que je trouve particulièrement positif qui, d'ailleurs, a été relayé récemment par les médias. Cette place des Ormeaux, malgré tout ce qu'on a pu en dire, aujourd'hui, vit véritablement grâce à

Séance ordinaire du 28 février 2013

son marché et notamment avec le petit triporteur dont je ne peux que vous recommander la fréquentation et qui a eu droit à une double page dans la Tribune de Genève. On voyait très bien où il était situé, c'est-à-dire à la place des Ormeaux. On a des commerçants et des gens qui font aujourd'hui vivre cette place.

Le bémol, c'est que cette place est devenue quasiment une annexe du dépôt des TPG de la Jonction, avec le trafic des bus K, L et 21 et avec ce que cela engendre en obstruction de la circulation, en danger objectif sur les piétons et les enfants, et en contraintes liées à la circulation à certaines heures sur la descente du Pont-Rouge. Dieu sait quelles sont les élucubrations de certains ingénieurs de la DGM ou des TPG, puisque je rappelle qu'initialement ces bus avaient une boucle à Bernex, où on a notre pauvre tram 14 qui s'arrête pour le moment au milieu des gravats et des herbes. Et c'est là que devraient se faire les connexions. Si ces bus quittaient la place des Ormeaux, on aurait, tant en matière de mobilité que de vie de cette place, quelque chose de très différent.

Ce soir, j'ai encore entendu qu'avec le projet de cette salle communale, on cherchait une continuité et une visibilité avec l'église du Christ-Roi et avec la place, du côté école de musique. Là on a une vraie cohérence pour redonner à cet endroit important de Lancy une vraie qualité de vie où l'on pourrait faire de très belles fêtes des voisins et de quartier, mais il faut qu'on enlève ces bus.

Ma question est : peut-on interpeller officiellement les services compétents pour connaître leurs intentions et ce qu'ils comptent mettre en place pour régler ce problème de trafic des transports publics à cet endroit ?

M. FLURY : concernant le personnel saisonnier d'été que la Commune emploie, nous souhaiterions que la personne des ressources humaines de la commune puisse renseigner les Conseillers municipaux par écrit, sur le nombre de personnes employées temporairement durant l'été 2012, les services pour lesquels ces personnes ont travaillé et enfin leur provenance, c'est-à-dire la commune de domicile, de ces employés temporaires.

Mme REY : chers Collègues, nous sommes invités à la mythique course pédestre « A travers le coteau de Bernex ». Je fais donc appel aux sportifs et sportives. Cette course aura lieu le samedi 20 avril 2013 à 16h15 et je me tiens à votre disposition pour les inscriptions. Bienvenue à toutes celles et ceux qui viendront s'inscrire.

M. MIZRAHI : j'avais juste une petite question en complément de l'intervention de M. HAAS, je pense que M. PERRENOUD le ressortira lors d'une prochaine séance – mais je ne suis pas sûr de connaître le parcours exact des lignes K et L – j'en suis navré M. PERRENOUD. J'ai quand même l'impression que ces bus, s'ils passent par cette place, c'est pour descendre en direction de la gare de Lancy-Pont Rouge. *[On lui indique que non, les bus tournent au chemin du Vieux-Chêne]*. Je trouvais quand même intéressant qu'on ait le souci de préserver des bonnes liaisons entre le Petit et le Grand-Lancy et des connexions avec la gare de Lancy-Pont Rouge, si cela ne devait pas se faire par la place des Ormeaux, je trouverais intéressant que cela se fasse peut-être au niveau du pont de Lancy.

Le deuxième élément par rapport aux statistiques demandées par le MCG, je voulais savoir si l'on pouvait aussi avoir des informations sur la couleur des yeux et des cheveux des personnes concernées pendant qu'on y est...

M. VINCENT : juste une petite question, et je vous prie de m'excuser si l'information n'est pas remontée et qu'elle a déjà été traitée, mais comme on parlait de place tout à l'heure, serait-il possible d'avoir des nouvelles de la place du 1^{er}-Août, savoir où on en est dans son élaboration ?

Séance ordinaire du 28 février 2013

M. BAERTSCHI : les places lancéennes posent un certain nombre de soucis que nous partageons, spécialement à la place des Ormeaux. M. HAAS, c'est une question qui va bien au-delà des questions dans vos remarques et le Conseil administratif est aussi en souci, non pas sur le devenir de la place des Ormeaux, mais sur son évolution actuelle. Je rappelle que nous avons demandé que le bus K et L ne soient plus définitivement là-bas. C'est une demande qui est toujours là, mais je rappelle aussi que, dès l'origine, le K et le L doivent descendre à la future gare, et devraient aussi aller jusqu'au stade. Cela c'est le bon plan, s'il n'y avait pas toutes ces voitures qui empêchent une vitesse commerciale correcte pour descendre.

Nous sommes en train d'examiner cette question, de la disparition du K et du L telle que nous l'avons demandée. Les autres éléments à tenir compte également, ce sont bien entendu un certain nombre de bus qui passent par là, mais aussi – et cela vous ne l'avez pas mentionné – c'est que cette place est devenue une place de parc certes illégale et que beaucoup de gens exagèrent vraiment et mettent leur voiture sur les plateaux qui ne sont pas fait pour cela.

Néanmoins, je n'ai pas de solution maintenant à vous proposer, mais sachez que pas plus tard qu'il y a trois jours, le Conseil administratif a parlé de ceci et en reparlera encore. Nous vous tiendrons au courant des éventuelles décisions qui seraient prises. Mais je vous garantis que ce n'est pas facile du tout d'aborder cette question-là.

M. RENEVEY : une seule réponse concernant la place du 1^{er}-Août. J'avais dit à la Commission des travaux que, de manière orale, la DGM a accepté la position du Conseil municipal par rapport à la situation actuelle. Nous attendons encore un courrier qui le valide. En attendant, comme je l'avais annoncé, nos différents services travaillent sur l'élaboration d'un projet pour cette place qui sera présenté dès que possible auprès de la commission pour traitement.

La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 28 février 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.